

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1953

7 octobre 2009

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR	93726	Lemmos Immo S.à r.l.	93715
Anna Ruggiero Sàrl	93731	Lola Luxembourg Manager S.à r.l.	93707
Arnau Invest S.A.	93716	Lux Boîtes S.à r.l.	93705
BVK S.A.	93698	Mantrade Corporation S.à r.l.	93706
Catella Investments S.A.	93743	Mawrid S.à r.l.	93698
CEE IT Holdings (LUXEMBOURG) S.A.	93704	Millenium Promotion S.A.	93702
Cominsider S.A.	93707	MM - Mezzanine S.à r.l.	93699
Comptoir de Distribution Luxembourgeois, s.à r.l.	93707	Nivak	93708
CORSAIR (Luxembourg) N°5 S.A.	93699	Niveole II S.à.r.l.	93705
CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A.	93698	Nordstern S.A.	93744
Cristal Cyan S.à r.l.	93706	Panikom S.A.	93718
De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente	93707	Partners Enchères S.A.	93700
Dinarobin Capital S.A.	93704	Pat Sàrl	93703
Equifax Luxembourg S.à r.l.	93702	Pradera Central Zlin S.à r.l.	93719
Equine Ostéopathie S.à r.l.	93708	Pradera Southern Portogruaro S.à r.l. ...	93722
Espace Urbain S.A.	93702	Progetto C.M.R. International S.A.	93706
Flare Finance S.A.	93725	Pro-Vision SD S.à r.l.	93698
FRONT International s.à.r.l.	93703	Pura Invest S.A.	93716
Geolux G.O. 3.14	93708	Queesch	93704
Gienow Holdings International S.à r.l.	93709	SCOP Poland S.à.r.l.	93702
Honeywell	93744	Shasa S.à.r.l.	93705
HRT- Icare S.A.	93721	SICAV France - Luxembourg	93699
Hydromot Sàrl	93708	Sitat Capital S.A.	93701
ICARE Expertise S.A.	93721	Société Financière Luxembourgeoise ...	93724
Intercultures S.A.	93730	Société Intercontinentale de Négoce S.A.	93700
KSIN Luxembourg II, S.à r.l.	93710	Symbio S.à r.l.	93732
L'Amandier S.A.	93705	Teekay European Holdings S.à r.l.	93704
L'Amandier S.A.	93706	Thermo Concept SA	93703
LC Luxembourg Consulting Buchprüfungs- und Revisorenengesellschaft Wirtschaftsberatungs- und Treuhandgesellschaft mbH (S.à r.l.)	93714	UBS (Lux) Institutional Sicav	93701
		UBS MFP SICAV	93701
		UBS SIF Management Company S.A.	93700
		United Bulk S.A.	93700
		Wegelin (Lux) Funds Sicav	93703
		White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	93699
		XML Europe S.A.	93701

Pro-Vision SD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009115644/12.

(090139118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

BVK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116542/12.

(090140121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.499.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 Septembre 2009

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 3 Septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 3 Septembre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009116676/16.

(090139849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Mawrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAWRID S.à.R.L., Société à Responsabilité Limitée

Gilbert MULLER

Gérant Unique

Référence de publication: 2009117900/14.

(090141510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

MM - Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 122.767.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 et la décision de ne pas distribuer de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Aurore ANTOINE / Madeline BOUCHER

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009117850/14.

(090142130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

SICAV France - Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 26.560.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SICAV FRANCE-LUXEMBOURG

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009117848/12.

(090142052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.287.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009117823/12.

(090141330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

CORSAIR (Luxembourg) N°5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.443.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 Septembre 2009

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 3 Septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 3 Septembre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009116678/16.

(090139853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

United Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 136.969.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED BULK S.A.
Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116677/12.

(090139833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Partners Enchères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 100.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 septembre 2009.

POUR COPIE CONFORME
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2009116571/13.

(090139998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Société Intercontinentale de Négoce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.957.

RECTIFICATIF

Annule et remplace la publication enregistrée le 04/08/2008 sous la référence LSO-CT/00966 et déposée le 08/08/2008 sous la référence L080116758.04.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Luc HANSEN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117902/16.

(090141517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

UBS SIF Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour: UBS SIF Management Company S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried
Director / Executive Director

Référence de publication: 2009116913/13.

(090140903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Sitat Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 131.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.09.2009.

Pour Sitat Capital S.A.

Miguel Muñoz

Référence de publication: 2009116924/12.

(090140733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

UBS MFP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.106.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour: UBS MFP Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rüth / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009116916/13.

(090140884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

XML Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.943.

Résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23 Au L-1882 Luxembourg, rue Guillaume Kroll, 3 A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Pour XML EUROPE S.A.

Josephus De Wit / Danny Geenens

Administrateur Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009116837/16.

(090140236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour: UBS (Lux) Institutional Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009116918/13.

(090140875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Espace Urbain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 41.732.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 9 septembre 2009.

ESPACE URBAIN S.A.
L-4621 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2009116836/13.

(090140869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Millenium Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3461 Dudelange, 1, rue des Ecoles.
R.C.S. Luxembourg B 79.403.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUDELANGE, le 9 septembre 2009.

MILLENIUM Promotion S.A.
L-3461 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2009116877/13.

(090140855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Equifax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.161.300,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 51.062.

*Extrait de la résolution de l'associé
unique de la Société en date du 30 juin 2009*

En date du 30 juin 2009, l'associé unique de la Société n'a pas renouvelé le mandat de FIN-CONTROLE en tant que commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Equifax Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009116887/16.

(090140381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

SCOP Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 101.812.

Les comptes consolidés de SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l. au 31 décembre 2007 en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116901/12.

(090140724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pat Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel.
R.C.S. Luxembourg B 124.551.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUDELANGE, le 9 septembre 2009.

PAT Sarl
L-3473 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2009116879/13.

(090140858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Wegelin (Lux) Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 131.432.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 septembre 2009.

Pour le compte Wegelin (Lux) Funds, SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2009119899/13.

(090144222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Thermo Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4540 Differdange, 33, rue Dicks Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 81.091.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 9 septembre 2009.

THERMO CONCEPT S.A.
L-4540 DIFFERDANGE
Signature

Référence de publication: 2009116880/13.

(090140859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

FRONT International s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, Vega Center.
R.C.S. Luxembourg B 146.044.

Extrait informatif relatif au siège social de la société

L'adresse du siège social de la société renseignée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est incomplète.

Le siège social de FRONT International S.à r.l. est situé Vega Center, Parc d'Activités 75 à L-8308 Capellen.

Fait à Capellen, le 10 septembre 2009.

Pour le Conseil de gérance
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009118960/15.

(090143611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Dinarobin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 136.440.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 août 2009

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Lam en tant que Commissaire aux comptes.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes sortant en appelant la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S - 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009118940/15.

(090142972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Qeesch, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg F 711.

—
Le Conseil d'Administration du 05 août 2009 a modifié l'article suivant des statuts de la Qeesch arrêté par l'assemblée générale du 21 septembre 2009 (publication Mémorial C. no 1235 du 02 décembre 2004 p. 59236-59237):

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-4221 Esch/Alzette, 116, route de Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'Administration, réunis le 05.08.2009 à Luxembourg-Ville, 26, Place de la Gare.

Gary Diderich / WEIRICH Eric / Kay FUHRBACH

Référence de publication: 2009118964/13.

(090143698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

CEE IT Holdings (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.557.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2009.

TMF Managment Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009118999/12.

(090143411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Teekay European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 672.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 100.276.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de sa société mère, TEEKAY OFFSHORE OPERATING L.P. (Formerly Teekay Shipping Corporation) ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119880/14.

(090144364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Lux Boîtes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.098.

La société Georges & Associés S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société Lux Boîtes Sàrl. sis au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2009118950/15.

(090143314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Shasa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 474.890,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 75.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHASA S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Francesco GIARDINO

Gérant Unique

Référence de publication: 2009118930/14.

(090142410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Niveole II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.056.

Le Bilan au 31 Octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Septembre 2009.

TMF Corporate Services S.A.

Polyxeni KOTOULA / Jorge PEREZ LOZANO

Référence de publication: 2009118996/12.

(090143366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

L'Amandier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 28.840.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

L'Amandier S.A.

Représentée par Mr. Kemal Akyel

Administrateur

Référence de publication: 2009119092/13.

(090143664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Cristal Cyan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.105.

Les comptes annuels pour la période du 16 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119101/12.

(090143645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

L'Amandier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 28.840.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

L'Amandier S.A.

Représentée par Mr. Kemal Akyel

Administrateur

Référence de publication: 2009119093/13.

(090143662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Mantrade Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.071.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour Mantrade Corporation S.à r.l.

M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2009119091/14.

(090143666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Progetto C.M.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 72.781.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour PROGETTO C.M.R. INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009119173/15.

(090143358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Cominsider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 61.138.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour COMINSIDER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009119176/15.

(090143352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Lola Luxembourg Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.014.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Nierderanven, en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1534 du 20 juin 2008.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lola Luxembourg Manager S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009118933/14.

(090142529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente, Société Coopérative.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.
R.C.S. Luxembourg B 26.985.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE VERBAND ALLGEMEINER VERBAND LANDWIRTSCHAFTLICHER
WARENGENOSSENSCHAFTEN FEDERATION AGRICOLE D'ACHAT ET DE VENTE

Signature

Référence de publication: 2009119328/13.

(090143548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Codilux s.à.r.l., Comptoir de Distribution Luxembourgeois, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 64.092.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79 (1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009118988/12.

(090143621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Hydromot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 14.680.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Firma Hydromot sa.r.l. abgehalten am 21. Mai 2009 um 15.00 Uhr, in Bereldange

Die ausserordentliche Generalversammlung ruft mit sofortiger Wirkung Herrn Markus JUNKER, wohnhaft in D - 67655 Kaiserslautern, Eckelstrasse 1, als Geschäftsführer der Firma ab.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Unterschriften

Der Gesellschafter

Référence de publication: 2009119399/15.

(090143519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Equine Ostéopathie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 133.224.

Le bilan clos au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/09.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 26-50 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009118886/14.

(090142566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Nivak, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 54.687.

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L080010979.04

Date: 22/01/2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119467/13.

(090143051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Geolux G.O. 3.14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.
R.C.S. Luxembourg B 101.749.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009118989/12.

(090143620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Gienow Holdings International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 125.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.017.**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the eight of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Gienow Windows & Doors Intermediary Holdings (Cayman), Ltd., a public limited liability company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196995, here represented by Claire Benedetti, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of power of attorney given on September 3, 2009.

A copy of said proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- Gienow Windows & Doors Intermediary Holdings (Cayman), Ltd. is the sole shareholder of Gienow Holdings International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 28, 2007, number 2738, page 131395 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on November 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 4, 2008, number 8, page 376;

- the Company has an issued share capital of one hundred twenty-five Canadian Dollars (CAD 125,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of ten Canadian Dollars (CAD 10) each, all subscribed and fully paid-up;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gienow Windows & Doors Intermediary Holdings (Cayman), Ltd., une société anonyme (public limited liability company) constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, inscrite au registre des Iles Caïman sous le numéro 196995, représentée ici par Claire Benedetti, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 septembre 2009,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Gienow Windows & Doors Intermediary Holdings (Cayman), Ltd. est l'unique associé de Gienow Holdings International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28

novembre 2007, numéro 2738, page 131395 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le même notaire, en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 janvier 2008, numéro 8, page 376;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-cinq mille dollars Canadiens (CAD 125.000) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix dollars Canadiens (CAD 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et prendre à sa charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce jour;

- la Société est, partant, liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. Benedetti et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36847. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122174/84.

(090147341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

KSIN Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.398.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KSIN Luxembourg I, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.724,

hereby represented by Mr Nicolas Marchand, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of KSIN Luxembourg II, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.398, incorporated on 10 August 2004 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, published on 26 October 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1076 (the Company);

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 987,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand

five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, to one million euro (EUR 1,000,000.-) by way of the issuance of thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital;

4. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Pignon & Associates Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

5. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 987,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, to one million euro (EUR 1,000,000.-) by way of the issuance of thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of twelve thousand (12,000) common shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Shares) it holds in the share capital of Singer Sourcing Limited, a limited liability company incorporated and organised under the laws of Bermuda, having its registered office at 10, Queen Street, Suite 303, Hamilton, HM11, Bermuda (Singer).

Such contribution having a fair market value of forty-one million ten thousand United States Dollars (USD 41,010,000.-) equivalent to twenty-nine million one hundred forty-one thousand seven hundred and six euro (EUR 29,141,706.-), at the Reuters spot available at 30 July 2009 at 7.25 EDT (i.e. the applicable USD/EUR exchange rate of 0.7106).

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the Sole Shareholder and the notary.

It results from the above that such contribution shall be allocated as follows:

(i) an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 987,500.-) is to be allocated to the Company's corporate capital; and

(ii) an amount of twenty-eight million one hundred fifty-four thousand two hundred and six euro (EUR 28,154,206.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a management certificate, dated 30 July 2009 and issued by the Sole Shareholder and the Company, that:

- the Sole Shareholder is the owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up;
- the Shares are in registered form and have each a par value of one United States Dollar (USD 1.-);
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that the Shares be transferred to him/her/it;
- according to applicable law and the articles of association of Singer, the Shares are freely transferable;
- all formalities required in connection with the perfection of the transfer of the Shares to the Company have been duly performed; and

- based on fair market value, the worth of the Shares is valued at least at forty-one million ten thousand United States Dollars (USD 41,010,000.-).

Such certificate, after having been signed signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth be read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Pignon & Associates Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,600.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KSIN Luxembourg I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.724,

ici représentée par M. Nicolas Marchand, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de KSIN Luxembourg II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.398, constituée le 10 août 2004 suivant un acte de Maître Anja Holtz, notaire alors de résidence à Wiltz, publié le 26 octobre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076 (la Société);

II. l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent euro (EUR 987.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million d'euro (EUR 1.000.000,-) par l'émission de trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises telles que mentionnées au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Pignon & Associates Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent euro (EUR 987.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million d'euro (EUR 1.000.000,-) par l'émission de trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère intégralement par un apport en nature de douze mille (12.000) actions ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (les Actions) qu'il détient dans le capital social de Singer Sourcing Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 10, Queen Street, Suite 303, Hamilton, HM11, Bermudes (Singer).

Ledit apport ayant une valeur de marché (fair market value) de quarante et un millions dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 41.010.000,-) équivalent à vingt-neuf millions cent quarante et un mille sept cent six euro (EUR 29.141.706,-), au taux de change publié par Reuters le 30 juillet 2009 à 7h25 EDT (soit le taux de change USD/EUR de 0,7106).

La preuve du taux de change susmentionné a été apportée au notaire par les publications financières qui se trouvent annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire.

Il résulte de ce qui précède que ledit apport sera affecté comme suit:

(i) un montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent euro (EUR 987.500,-) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt-huit millions cent cinquante-quatre mille deux cent six euro (EUR 28.154.206,-) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat daté 30 juillet 2009 et émis par l'Associé Unique et la Société que:

- l'Associé Unique est le propriétaire des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées;
- les Actions sont nominatives et ont chacune une valeur d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-);
- l'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer;
- aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas sujettes à une telle opération;
- il n'existe aucun droits de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne ou une personne morale est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
- conformément au droit applicable et aux statuts de Singer, les Actions sont librement cessibles;
- toutes les formalités consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société ont été valablement effectuées; et
- se basant sur la valeur de marché (fair market value), la valeur des Actions est évaluée à au moins quarante-et-un millions dix mille Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 41.010.000,-).

Ce certificat après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Pignon & Associates Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales de la dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.600,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. MARCHAND, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 août 2009, LAC/2009/32504: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/09/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009122166/212.

(090147698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

LC Luxembourg Consulting Buchprüfungs- und Revisorengesellschaft Wirtschaftsberatungs- und Treuhandgesellschaft mbH (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7456 Lintgen, 7, Place Roschten.

R.C.S. Luxembourg B 46.521.

AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausend und neun, am achten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

Herr Wolfgang Hubert Heinrich Johann SIEGELS, geboren am 1. März 1950 in Ludwigshafen am Rhein (Deutschland), wohnhaft in Essingerstrasse 117, D-76877 Offenbach, hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, „maître en droit“, geschäftsansässig in Luxembourg, durch eine Vollmacht gegeben in Luxembourg am 8. September 2009. Diese Vollmacht bleibt gegenwärtige Urkunde nach Unterschrift, beigebogen.

Dieser Komparent hat den unterzeichnenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LC LUXEMBOURG CONSULTING BUCHPRÜFUNGS- und REVISORENGESELLSCHAFT WIRTSCHAFTSBERATUNGS - und TREUHANDGESELLSCHAFT mbH (S. à r. l.)“, mit Sitz in L-7456 Lintgen, 7, Place Roschten, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 46.521 wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar André SCHWACHTGEN, damals Notar mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 19. Januar 1994 und wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 166 vom 27. April 1994.

Die Satzung wurde zum letzten Male abgeändert durch eine Urkunde desselben Notars am 12. Oktober 1995, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 641, Seite 30741 veröffentlicht wurde.

2) Das Kapital der Gesellschaft war festgesetzt auf fünfhunderttausend Franken (500.000,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,-) pro Anteil, vollständig eingezahlt.

3) Der Komparent Herr Wolfgang Hubert Heinrich Johann SIEGELS, vorgenannt, ist alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft.

4) Dieser Komparent als alleiniger Inhaber vorgenannter Gesellschaft, erklärt dass die Gesellschaft ab sofort als aufgelöst zu betrachten ist und ersucht den Notar diese Auflösung zu beurkunden.

5) Der Komparent übernimmt sämtlich Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haftet persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

6) Die Unterlagen und Geschäftsbücher werden während der gesetzlich vorgesehenen Dauer von fünf (5) Jahren in Essingerstrasse 117, D-76877 Offenbach aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36689. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122175/46.

(090147379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Lemmos Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 142.826.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Carlos Fernando DE LEMOS MENDES, employé, né à Sameice/Seia (Portugal), le 4 mai 1972, demeurant à L-3653 Kayl, 5, rue Kahleberg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "LEMMOS IMMO S.à r.l.", avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Brill, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2816 du 21 novembre 2008,

Qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.826,

Que le capital social de la Société est fixé à 12.500,- euros divisé en (100) parts sociales de 125,- euros chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LEMMOS IMMO S.à r.l. en vertu des statuts de la société tels que publiés.

Ensuite le comparant, en tant qu'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société LEMMOS IMMO S.à r.l. avec effet immédiat.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Il déclare encore en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants technique et administratif pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège de la société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LEMMOS IMMO S.à r.l.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à 820,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemos, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2009. Relation: LAC/2009/35075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 septembre 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009122163/46.

(090147640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Arnau Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Pura Invest S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.716.

In the year two thousand nine, on the tenth day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "Pura Invest S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, on November 24th, 2005, published in the Mémorial C, number 520 of March 11th, 2006

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 112.716

The meeting was opened at 3.00 p.m. and was presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Change the name of the Company into Arnau Invest S.A. and to amend in consequence Article 1 of the Articles of Incorporation.

2.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution, which was adopted by unanimous vote.

Sole resolution

The General Meeting decides to change the name of the Company into Arnau Invest S.A. and to amend in consequence the Article 1 of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 1.** There exists a public limited liability company ("société anonyme") under the name of Arnau Invest S.A."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.10 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français

L'an deux mil neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Pura Invest S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 520 du 11 mars 2006

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 112.716

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement du nom de la Société en Arnau Invest S.A. et en conséquence modification de l'Article 1^{er} des statuts
- 2.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la Société en Arnau Invest S.A. et en conséquence de modifier l'Article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Arnau Invest S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.10 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37550. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009122193/98.

(090147286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Panikom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.294.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PANIKOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 98.294 auprès du Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, N° 183 du 13 février 2004, la société a procédé à un changement de forme sociale suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, N° 206 du 30 janvier 2009, la société modifia les statuts une seule fois suivant acte reçu par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, N° 208 du 30 janvier 2009.

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2223 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le président nomme secrétaire Monsieur Vincent ALLENO, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2223 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Clément VILLAUME, Maître en droit, et Madame Marie DOSSMANN, employée privée, tous deux avec adresse professionnelle à L-2223 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions (3100 actions) avec une valeur nominale de dix euros (10 euros) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000 euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation;
2. Nomination du liquidateur,
3. Définition des pouvoirs du liquidateur;
4. Fixation de la rémunération du liquidateur;
5. Convocation d'une assemblée générale ordinaire pour recevoir le rapport du liquidateur et nommer deux commissaires vérificateurs.
6. Divers

Monsieur le président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux actionnaires la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivant de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "en liquidation".

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur: Maître Claude Geiben, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Il présentera la reddition des comptes ainsi que le rapport final avec l'attribution du boni de la liquidation aux ayants droit. Cette distribution pourra même se faire avant la clôture finale, à la condition que toutes les dettes auront été payées et que des provisions suffisantes auront été faites pour celles des dettes qui n'auront pas encore pu être finalement quantifiées, cette réserve étant principalement faite eu égard aux devoirs envers les administrations fiscales. Il est d'ores et déjà retenu que les susdites provisions pourront survivre à la clôture de la liquidation

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de € 2.000,- est attribué.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de faire convoquer pour le mois de septembre 2009 au siège social, une assemblée ordinaire des actionnaires pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- 1) Dépôt du rapport final du liquidateur;
- 2) Nomination des deux commissaires vérificateurs prévus par la loi;
- 3) Détermination des provisions à faire pour dettes non encore quantifiées;
- 4) Ratification des premières distributions déjà effectuées;
- 5) Toutes autres questions qui pourront surgir.

Aucun actionnaire n'ayant soumis des questions additionnelles, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, V. Alleno, C. Villaume, M. Dossmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. LAC/2009/37631. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122205/83.

(090147692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Pradera Central Zlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.310.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the second, day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of PRADERA CENTRAL HOLDCO S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.721,

by virtue of a proxy given on August 28, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation Pradera Central Zlin S.à r.l., having its principal office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 December 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 350 of 11 February 2008. The Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation Pradera Central Zlin S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, fully paid up;

- that PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 15 August 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 15 August 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (1,100.- Eur).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg Grand-Duché, RCS Luxembourg B 111.721,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 8 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Pradera Central Zlin S. à r.l., ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 11 février 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société Pradera Central Zlin S. à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées;

- que PRADERA CENTRAL HOLDCO S. à r.l. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 août 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 août 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36145. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122183/99.

(090147586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**ICARE Expertise S.A., Société Anonyme,
(anc. HRT- Icare S.A.).**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 137.475.

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HRT - ICARE S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date 21 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1026 du 25 avril 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 137.475.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures et présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

93722

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en "ICARE Expertise S.A." et modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts.

2.- Transfert du siège social vers L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères et en conséquence modification de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société en ICARE Expertise S.A. et en conséquence de modifier la première phrase de l'article premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous le dénomination de ICARE Expertise S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, et en conséquence de modifier la deuxième phrase de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . (**Deuxième phrase**). Le siège social est établi dans la commune de Hesperange".

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.20 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 850,- EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. WEILER, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37553. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009122194/58.

(090147266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Pradera Southern Portogruaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.940.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the second day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 121.601, by virtue of a proxy given on August 28, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation Pradera Southern Portogruaro S.à r.l., having its principal office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 January 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 538 of 4 March 2008. The Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation Pradera Southern Portogruaro S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, fully paid up;
- that PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 15 August 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 15 August 2009 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (1,100.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché, RCS Luxembourg B 121.601,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Pradera Southern Portogruaro S.à r.l., ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 538 du 4 mars 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la société Pradera Southern Portogruaro S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées;
- que PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 août 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 août 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36143. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122185/99.

(090147597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

SOCFINAL, Société Financière Luxembourgeoise, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.937.

Constituée suivant acte reçu par Me Paul WURTH, Notaire de résidence à Luxembourg-Eisch et Me Charles FUNCK, Notaire de résidence à Jurglinster, le 5 décembre 1959, publié au Mémorial, Recueil Spécial C 84 du 22 décembre 1959 et au Moniteur Belge du 1^{er} octobre 1960, n° 26654.

Statuts modifiés suivant actes reçus par Maîtres C.FUNCK et P. WURTH:

- le 15 mai 1962, publié au mémorial C51 du 20 juin 1962 et au Moniteur Belge du 23 juin 1962, N°18.409-410;
- le 19 mai 1964, publié au Mémorial C 57 du 22 juin 1964 et au Moniteur Belge du 18 juillet 1964, n° 24.112-113.

Statuts modifiés suivant actes reçus par Me Jacques DELVAUX, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au mémorial C51 du 22 février 1985 et au Moniteur Belge du 10 mai 1985, n° 850.510-513;
 - le 24 juin 1987, publié au mémorial C302 du 27 octobre 1987 et au Moniteur Belge n° 102 du 17 octobre 1987;
 - le 7 mars 1989, publié au mémorial C188 du 8 juillet 1989 et au Moniteur Belge n° 900 510-445 du 10 mai 1990.
- Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publié au mémorial C 25 du 8 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes reçus par Me Jacques Delvaux, Notaire alors de résidence à Luxembourg:

- le 14 décembre 1999, publié au mémorial C 159 du 21 février 2000;
- le 7 novembre 2000, publié au mémorial C 370 du 18 mai 2001;
- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial C 141 du 25 janvier 2002;
- le 26 mai 2004, publié au Mémorial C 70 du 25 janvier 2005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2009

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015, le mandat de Bollere Participations S.A., Administrateur sortant. Elle sera de nouveau représentée par Monsieur Cédric de Bailliencourt.

Le mandat de Monsieur Daniel-Louis Deleau, Administrateur sortant, vient à échéance cette année. Celui-ci ne souhaitant pas se représenter, l'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET REVISEURS EN FONCTION

Administrateurs

Monsieur Hubert FABRI, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève.

Monsieur Vincent BOLLORE, Administrateur de sociétés, 36 avenue des Tilleuls, F-75016 Paris.

Chevalier Robert de Theux de Meylandt et Montjardin, Administrateur de sociétés, Fleur de Lin 001, Ch. des Vernes, CH-1936 Verbier.

Bollore Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic représentée par Monsieur Cédric de Baillencourt, Administrateur de sociétés, 14 rue des Sablons, F-75116 Paris.

P.F. Représentation Limited, St George's Place, GY13ZG St Peter Port, Guernsey, représentée par le Comte Edouard de Ribes, Administrateur de sociétés, 50 rue de la Bienfaisance, F-75008 Paris.

Monsieur Philippe de Traux de Wardin, Administrateur de sociétés, 80 Bosveldweg, B-1180 Bruxelles.

Réviseur d'Entreprise

Clerc. 1 rue Pletzer. L-8080 Bertrange.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009122245/46.

(090147372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Flare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 127.247.

L'an deux mil neuf, le vingt-six août.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLARE FINANCE S.A., avec siège social à L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon, constituée suivant acte notarié en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1219 du 20 juin 2007, les statuts ayant modifiés suivant acte notarié en date du 11 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1568 du 26 juillet 2007 et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 28 avril 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1070 du 26 mai 2009.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 127.247.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Johanna FISCHMANN, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Prendre toute décision concernant le transfert du domicile et du siège social à 5, Chemin du Pavillon, CH-1218 Grand Saconnex (Suisse).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 31 juillet 2009.

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide que la société adoptera la nationalité suisse et continuera à opérer sous la dénomination "VILEBREQUIN INTERNATIONAL S.A."; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés du ressort dont dépendra le nouveau siège de la société en Suisse.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social à 5, Chemin du Pavillon, CH-1218 Grand Saconnex (Suisse).

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les statuts seront refondus selon le droit suisse.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- Madame Johanna FISCHMANN,
- Monsieur Pierre-Alain BLUM,
- Monsieur Hans OUWENDIJK,
- Monsieur Yves MARGUERAT,
- et Monsieur Francesco TOMBOLINI en tant qu'administrateurs de la société

et de REVILUX S.A. (RCS Luxembourg B 25.549) en tant que commissaire aux comptes de la société. L'assemblée décide également de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société en Suisse, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, J. FISCHMANN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35548. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (singé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122179/78.

(090147558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

In the year two thousand and nine, on the eighth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 140.057, with a share capital of EUR 12,500.-, acting in its capacity as manager (the Manager) of 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR (the Company), represented by Maître Nicolas Marchand, avocat, with professional address in Luxembourg,

Which declared and requested the notary to state that:

I.- The Company, a Luxembourg société en commandite par actions organised as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 140.056, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 4 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1883 of 31st July 2008 lastly amended by a deed of the undersigned notary, dated 3 July 2009, published on 30 July 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1471.

II.- The Company has an issued share capital of eighty-eight thousand seven hundred and seventy-seven euro (EUR 88,777) divided into eighty-seven thousand seven hundred and seventy-seven (87,777) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each and fully paid up and one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000,-) and fully paid up.

III.- Pursuant to Article 6.2 of the articles of association of the Company (the Articles), the Company has an authorised share capital of three million euro (EUR 3,000,000,-) consisting of one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000,-) and subscribed for by the Manager and furthermore divided into the following additional Classes of Shares:

- (a) Class A Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, which will be offered to Well-informed Investors;
- (b) Class B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, which will be offered to the Carried Interest Vehicle;
- (c) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, which will be offered to the Manager; and
- (d) Class D Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, which will be offered to members of the 4rae Investment Team as listed in Chapter VII of the Private Placement Memorandum and any Well-informed Investors as selected by the Manager.

IV.- Pursuant to Article 8.1 of the Articles, the Manager is authorised to issue Shares until the fifth anniversary of the publication of the Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, which period may be extended by the general meeting of the Shareholders, for the purpose of raising the total nominal paid up capital of the Company up to an amount equal to the Authorised Share Capital and where the Manager deems appropriate, increased with share premium of in total eight hundred million euro (EUR 800,000,000,-), in one or several times and in its sole discretion without reserving to the existing Shareholders a preemptive subscription right on the Shares to be issued.

V.- Pursuant to the above, the Manager has resolved on 13 August 2009, by way of resolutions taken by its board of managers (the Resolutions 1), to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of one hundred and eighty euro (EUR 180,-) so as to raise it up from its present amount of eighty-eight thousand seven hundred and seventy-seven euro (EUR 88,777) to eighty-eight thousand nine hundred and fifty-seven euro (EUR 88,957,-) by the issuance of one hundred and eighty (180) new Class A Shares, all in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1,-). A copy of an extract of said Resolutions 1 will stay annexed to the present deed after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary in order to be registered together with the present deed.

The one hundred and eighty (180) newly issued Class A Shares have been fully subscribed as follows:

- sixty (60) additional Class A Shares by Cum Grano Salis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Rue Leon Thyès 12-14, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.375 (Cum Grano Salis);
- sixty (60) additional Class A Shares by Wodwal Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Liberia, having its registered seat at 80 Broad Street, Monrovia, Liberia with the registration number C-111473 (Wodwal); and
- sixty (60) additional Class A Shares by Rompetrol Holding S.A., a company organised under the laws of Switzerland, having its address at: Route de Chantemerle 58, 1763 Granges Paccot, Fribourg, Switzerland, registered with the Trade Register of Fribourg under file number: CH 217-0138827-9 (Rompetrol).

The one hundred and eighty (180) newly issued Class A Shares have been entirely paid up by contributions in cash made by Cum Grano Salis, Wodwal and Rompetrol to the Company, as approved by the Resolutions 1, evidence of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it expressly. The remaining amount of contributions in cash i.e. an amount of one hundred seventy-nine thousand eight hundred and twenty euro (EUR 179,820,-) has to be booked to the share premium account of the Company.

VI.- The Manager has also resolved on 25 August 2009, by way of resolutions taken by its board of managers (the Resolutions 2), to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of one thousand and sixty-five euro (EUR 1,065.-) so as to raise it up from its present amount of eighty-eight thousand nine hundred and fifty-seven euro (EUR 88,957.-) to ninety thousand and twenty-two euro (EUR 90,022.-) by the issuance of one thousand and sixty-five (1,065) new Class A Shares, all in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1,-). A copy of an extract of said Resolutions 2 will stay annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary in order to be registered together with the present deed.

The one thousand and sixty-five (1,065) newly issued Class A Shares have been fully subscribed as follows:

- three hundred and fifty-five (355) additional Class A Shares by Cum Grano Salis;
- three hundred and fifty-five (355) additional Class A Shares by Wodwal; and
- three hundred and fifty-five (355) additional Class A Shares by Rompetrol.

The one thousand and sixty-five (1,065) newly issued Class A Shares have been entirely paid up by contributions in cash made by Cum Grano Salis, Wodwal and Rompetrol to the Company, as approved by the Resolutions 2, evidence of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it expressly. The remaining amount of contributions in cash i.e. an amount of one million sixty-three thousand nine hundred and thirty-five euro (EUR 1,063,935.-) has to be booked to the share premium account of the Company.

VII.- As a result of the above, the Manager has resolved to amend Article 6.1 of the Articles which should now be read as follows:

" **6.1.** The Company has an issued share capital of ninety thousand and twenty-two euro (EUR 90,022.-) divided into eighty-nine thousand and twenty-two (89,022) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully paid up and one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) and fully paid up. The Company's share capital may also be represented by Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares."

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to two thousand seven hundred euro (EUR 2,700).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.057, et ayant un capital social de EUR 12.500.-, agissant en sa capacité de gérant (le Gérant) de 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR (la Société), représentée par Maître Nicolas Marchand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Qui déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- La Société, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.056, constituée en date du 4 juillet 2008 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1883 du 31 juillet 2008, modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, daté du 3 juillet 2009, publié le 30 juillet 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1471.

II.- La Société a un capital social émis de quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 88.777) représenté par quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-dix-sept (87.777) Actions de Classe A ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et intégralement libérées et une (1) Action du Gérant avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) et intégralement libérée.

III.- Selon l'Article 6.2 des statuts de la Société (les Statuts), la Société a un Capital Social Autorisé de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) consistant en une (1) Action du Gérant ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) devant être souscrite par le Gérant et, pour le reste, divisé entre les Classes d'Actions additionnelles suivantes:

(a) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et devant être offerte aux Investisseurs Avertis;

(b) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et devant être offerte au Véhicule de Carried Interest;

(c) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et devant être offerte au Gérant; et

(d) Actions de Classe D, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et devant être offerte aux membres du 4rae Investment Team tels que listés au Chapitre VII du Mémoire de Placement Privé ainsi qu'à tout Investisseur Averti sélectionné par le Gérant.

IV.- Conformément à l'Article 8.1 des Statuts, le Gérant est autorisé à émettre des Actions jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Cette période peut être prolongée par l'Assemblée Générale, afin d'augmenter le total du capital social libéré de la Société jusqu'à un montant égal au Capital Social Autorisé pouvant être, si le Gérant le juge approprié, augmenté en une ou plusieurs fois et à sa seule discrétion par une prime d'émission d'un montant total de huit cents millions d'euros (EUR 800.000.000.-) sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

V.- En conformité avec ce qui précède, le Gérant a décidé le 13 août 2009, au moyen de résolutions prises par son conseil de gérance (les Résolutions 1), d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cent quatre-vingt euros (EUR 180.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 88.777) à quatre-vingt huit mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 88.957.-) par l'émission de cent quatre-vingt (180) nouvelles Actions de Classe A, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-). Une copie d'un extrait desdites Résolutions 1 restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire désigné afin d'être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Les cent quatre-vingt (180) nouvelles Actions de Classe A émises ont été entièrement souscrites comme suit:

- soixante (60) Actions de Classe A supplémentaires par Cum Grano Salis S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.375 (Cum Grano Salis);

- soixante (60) Actions de Classe A supplémentaires par Wodwal Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Libéria, ayant son siège social au 80 Broad Street, Monrovia, Libéria et enregistrée sous le numéro C-111473 (Wodwal); et

- soixante (60) Actions de Classe A supplémentaires par Rompetrol Holding S.A., une société constituée selon les lois de Suisse, domiciliée à Route de Chantemerle 58, 1763 Granges Paccot, Fribourg, Suisse, enregistrée auprès du registre de commerce de Fribourg sous le numéro de dossier: CH 217-0138827-9 (Rompétrol)

Les cent quatre-vingts (180) Actions de Classe A nouvellement émises ont été intégralement libérées par des apports en numéraire faits par Cum Grano Salis, Wodwal et Rompetrol à la Société, comme approuvé par les Résolutions 1, la preuve a été donnée au notaire désigné qui l'a reconnue expressément. Le montant restant des apports en numéraire, c'est-à-dire un montant de cent soixante-dix-neuf mille huit cent vingt euros (EUR 179.820.-) doit être enregistré dans le compte de prime d'émission de la Société.

VI.- Le Gérant a également décidé le 25 août 2009, au moyen de résolutions prises par son conseil de gérance (les Résolutions 2), d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de mille soixante-cinq euros (EUR 1,065.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-sept (EUR 88.957) à quatre-vingt-dix mille vingt-deux euros (EUR 90.022.-) par l'émission de mille soixante-cinq (1,065) nouvelles Actions de Classe A, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-). Une copie d'un extrait desdites Résolutions 2 restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire désigné afin d'être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Les mille soixante-cinq (1.065) nouvelles Actions de Classe A émises ont été entièrement souscrites comme suit:

- trois cent cinquante-cinq (355) Actions de Classe A supplémentaires par Cum Grano Salis;

- trois cent cinquante-cinq (355) Actions de Classe A supplémentaires par Wodwal; et

- trois cent cinquante-cinq (355) Actions de Classe A par Rompetrol.

Les mille soixante-cinq (1.065) Actions de Classe A nouvellement émises ont été intégralement libérées par des apports en numéraire faits par Cum Grano Salis, Wodwal et Rompetrol à la Société, comme approuvé par les Résolutions 2, la preuve a été donnée au notaire désigné qui l'a reconnue expressément. Le montant restant des apports en numéraire, c'est-à-dire un montant de un million soixante-trois mille neuf cent trente-cinq euro (EUR 1,063,935.-) doit être enregistré dans le compte de prime d'émission de la Société.

VII.- Il en résulte que le Gérant a décidé de modifier l'Article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital social de quatre-vingt-dix mille vingt-deux euros (EUR 90.022.-) représenté par quatre-vingt-neuf mille vingt-deux (89.022) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, intégralement libérées et une (1) Action du Gérant ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-), intégralement

libérée. Le capital social de la Société peut également être représenté par des Actions de Classe B, des Actions de Classe C et des Actions de Classe D."

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société comme découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, en foi de quoi, le présent acte notarial a été rédigé au Luxembourg, à la date citée au début de ce document.

Après lecture du document faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom et prénom, son état civil et sa résidence, ladite partie comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Marchand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36846. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122208/198.

(090147667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Intercultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Constituée par acte passé devant Me. Charles-Joseph MICHELS, notaire de résidence à Luxembourg et Me Jean-Pierre-Léon-Georges BOURG, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 1961, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 6 du 24 janvier 1962.

Statuts modifiés suivant acte passé devant Me Charles-Joseph MICHELS, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 27 du 7 avril 1962 et aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1965, n° 21377 et 21378.

Statuts modifiés suivant acte passé devant Me Jacques DELVAUX notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 16 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 75 du 22 mars 1988;
- le 30 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 193 du 28 avril 1995;
- le 23 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 443 du 9 septembre 1995;

Statuts modifiés suivant acte passé devant Me Jacques DELVAUX notaire de résidence à Luxembourg:

- le 24 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 263 du 21 avril 1998.
- le 10 juin 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 627 du 3 septembre 1998.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publiés au Mémorial Recueil Spécial C n° 23 du 7 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes passés devant Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 344 du 11 mai 2001;
- le 13 mars 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 908 du 23 octobre 2001;
- le 21 mai 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1184 du 18 décembre 2001;
- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 26 du 5 janvier 2002;
- le 26 mai 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 71 du 26 janvier 2005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2009

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015, le mandat Monsieur Philippe de Traux, Administrateur sortant.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION

Administrateurs

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève.

P.F. Représentation Limited, St George's Place, GY13ZG St Peter Port, Guernsey, représentée par M. Jean-Charles de Fauconval, Directeur commercial, 144 avenue Gabriel-Emile Lebon, B-1160 Bruxelles.

M. Vincent Bolloré, Administrateur de sociétés, 36 avenue des Tilleuls, F-75016 Paris.

M. Daniel-Louis Deleau, Expert-comptable, 15 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Bolloré Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic, représentée par M. Cédric de Bailliencourt, Administrateur de sociétés, 14 rue des Sablons, F-75116 Paris.

M. Philippe de Traux, Administrateur de sociétés, 80 Bosveldweg, B-1180 Bruxelles

M. Luc Boedt, Ingénieur Agronome, Acht-Meilaan 48, B-8301 Knokke-Heist

Réviseur d'Entreprise

Clerc, 1 rue Pletzer, 8080 Bertrange

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009122246/46.

(090147348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Anna Ruggiero Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5751 Frisange, 63, Robert Schuman-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.180.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le sept septembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Nicolina COLAMARIA, indépendante, née Joeuf (France) le 19 juillet 1964 (No. Matricule 19640719624), demeurant à L-5157 Frisange, 63, rue Robert Schuman;

ci-après dénommée "le comparant".

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ANNA RUGGIERO Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Frisange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et le commerce de vêtements, de chaussures, d'accessoires et d'articles de sports, et le service des cours de sport, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les

héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Assemblée Générale

Le siège social est établi à L-5157 Frisange, 63 rue Robert Schuman.

Et à l'instant l'associée unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale fait désigner elle-même comme gérante unique. Elle peut engager valablement la société sans limitation de somme.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Colomaria, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 14 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10714. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 18 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009122218/75.

(090147474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Symbio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.215.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Symbio Investment Corp., a corporation incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under the number 614561; and

Flander Oy, a company incorporated under the laws of Finland, with registered office at Finlaysoninkatu 5, 33210 Tampere, Finland, registered with the companies register of Finland under the number 1110235-2,

each represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Symbio S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with said office or between said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including, but not limited to, the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500), with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the share capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the board of managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General powers of the managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 10 April of each year, at 2 p.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other general meetings of shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of shareholders resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Symbio Investment Corp., mentioned above	5,000	EUR 5,000
Flander Oy, mentioned above	7,500	EUR 7,500
Total:	12,500	EUR 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers until the shareholders approve the annual accounts for the financial year 2010:

- Mr. Jacob Hsu, born in Taipeh City, Republic of China, on 4 May 1974, with professional address at 1/F, GaoLi2000 Building No.5, 5th Street, ShangDi, Beijing 100085, China, as Class A Manager;

- Mr. Hugo Froment, born in Laxou, France, on 22 February 1974, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and

- Mr. Cédric Carnoye, born in Charleroi, Belgium, on 14 September 1982, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Symbio Investment Corp., une société constituée selon les lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, boîte postale 116, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Îles Vierges britanniques sous le numéro 614561; et

Flander Oy, une société constituée selon les lois de Finlande, ayant son siège social à Finlaysoninkatu 5, 33210 Tampere, Finlande, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Finlande sous le numéro 1110235-2,

chacune représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Symbio S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification de ces Statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil

de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 10 avril de chaque année, à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Symbio Investment Corp., mentionné ci-dessus	5.000	EUR 5.000
Flander Oy, mentionné ci-dessus	7.500	EUR 7.500
Total:	12.500	EUR 12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000.- Euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant l'ensemble du capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants jusqu'à ce que les associés approuvent les comptes annuels pour l'année sociale 2010:

- Mr. Jacob Hsu, né à Taïpeh City, République de Chine, le 4 mai 1974, ayant son adresse professionnelle à 1/F, GaoLi2000 Building No.5, 5th Street, ShangDi, Beijing 100085, Chine, comme Gérant de Catégorie A;

- Mr. Hugo Froment, né à Laxou, France, le 22 février 1974, ayant son adresse professionnelle à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B; et

- Mr. Cédric Carnoye, né à Charleroi, Belgique, le 14 septembre 1982, ayant son adresse professionnelle à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36916. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009122620/609.

(090148232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Catella Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.518.

- Constituée suivant acte par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L- LUXEMBOURG, en date du 03 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 83 du 09 février 1998;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à L- SANEM, en date du 26 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 331 du 24 mars 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social en date du 31 août 2009 que suite à l'échéance des mandats respectifs des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

1) *comme administrateurs:*

- Monsieur Hans GYDELL, directeur, né le 15 octobre 1952 à MALMÖ (SUÈDE) et demeurant professionnellement à B - 1410 WATERLOO, 161, Drève Richelle, Bâtiment D;
- Monsieur Per Ake LUDVIGSSON, directeur, né le 26 avril 1943 à KVANUM (SUÈDE), demeurant à 25270 RAA (SUÈDE), Rorgångargatan, 3;
- Monsieur Jean-Louis OUELLETTE, directeur, né le 02 novembre 1958 à GRANBY, QUÉBEC, (CANADA) et demeurant professionnellement à B - 1410 WATERLOO, 161, Drève Richelle, Bâtiment D;

Il découle de l'article 15 des statuts coordonnés de la société que les nouveaux administrateurs, Monsieur Hans GYDELL et Monsieur Jean-Louis OUELLETTE sont autorisés d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

2) *comme commissaire aux comptes:*

- EWA REVISION S.A., avec siège social à L-9053 ETTTELBRUCK, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite au R.C.S. LUXEMBOURG sous le numéro B-38.937.

Luxembourg, le 07 septembre 2009.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009118921/31.

(090142725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Nordstern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.331.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009118928/24.

(090142832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Honeywell, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.

R.C.S. Luxembourg B 10.063.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Me Franz SCHILTZ

Un mandataire

Référence de publication: 2009118994/12.

(090143713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.
